

Évolutions des usages récréatifs et des représentations de la nature dans le domaine national de Chambord : de l'appropriation au partage de la forêt ?

AUTEURES

Amélie ROBERT, Sylvie SERVAIN

RÉSUMÉ

Une part croissante de la société manifeste un désir de nature et les usages récréatifs de la forêt se multiplient. Ceci se perçoit au sein du domaine national de Chambord, sur lequel notre contribution se focalise. Il présente plusieurs particularités. L'une d'elles est d'être emmuré, depuis la construction du château (XVI^e siècle), ce qui dénote une volonté d'appropriation et de contrôle de l'espace et de la nature qui s'y trouve. L'autre particularité de ce domaine est que, dès sa création, il est dédié à la chasse mais les pratiques évoluent : Chambord devient Réserve nationale de Chasse et de Faune sauvage (1947) puis de nouveaux usages récréatifs apparaissent, organisés par le domaine à destination surtout des touristes (années 2000). Ainsi l'exemple de Chambord, malgré ses particularités, nous donne à voir les grandes évolutions des forêts françaises, les activités de loisirs et les représentations qui leur sont liées. Les usages récréatifs sont anciens ; leur essor est en revanche plus récent et il s'accompagne d'une modification des préoccupations et des représentations, allant vers une volonté de préservation de la nature.

MOTS CLÉS

Forêt, usages récréatifs, chasse, tourisme, loisirs, protection

ABSTRACT

The desire for nature is perceptible inside a growing part of the society and the recreational uses of forests are increasing. This can be seen in the national Estate of Chambord, on which our contribution focuses. It has some distinctive characteristics. The first one is that this estate is walled, since the construction of the castle (16th century), and this indicates a willingness to appropriate and control the space and the included nature. The other distinctive characteristic is that, since its creation, the estate is dedicated to hunting but the practices evolved: Chambord became a National Hunting and Wildlife Reserve (1947) then new recreational uses appeared, organized by the estate, above all for tourists (2000s). Thus, despite its distinctive characteristic, the example of Chambord allows us to see the great changes concerning the French forests. Recreational uses are ancient. Their rise is more recent and is accompanied by a change of concerns and perceptions, towards a desire to preserve nature.

KEYWORDS

Forest, Recreational uses, Hunting, Tourism, Leisure activities, Protection

INTRODUCTION

Une part croissante de la société française manifeste un désir de nature, au point que certains parlent de « fièvre verte » (Decelle *et al.*, 2007). Cette volonté émane notamment de citadins, aujourd'hui largement majoritaires. Cela se perçoit à travers la forte demande sociale de nature en ville (*ibid.*) mais aussi, sur le reste du territoire, à travers l'essor du tourisme vert ou du tourisme de nature. Les usages récréatifs de la nature se multiplient alors et c'est

particulièrement le cas des activités de loisirs en forêts : ces dernières sont devenues des espaces multifonctionnels. Cet essor de la « forêt-loisir » s'est accompagné d'un changement de représentation de la forêt : « nous sommes passés d'une peur ancestrale de la forêt à une peur pour la forêt » (Bianco, 1994) ; l'évolution est telle que la forêt est devenue l'« archétype de la nature », selon le titre de l'article de Eizner (1995). « Lieu de détente et de promenade pour citoyens en quête de nature, source d'émotions et de rêves pour « grands » enfants, la forêt joue un rôle social majeur pour les Français » (Boutefeu, 2007). Delhoume, Farcy et Reveille (2011) le confirment, en pointant des implications, notamment pour les propriétaires privés – qui possèdent 73 % de la forêt française :

« Le contexte actuel voit progresser les préoccupations liées à la biodiversité et à la durabilité, mais aussi à la multifonctionnalité, d'où l'accueil d'un public dans les domaines en périphérie des grandes villes. Ce n'est pas sans poser problème : alors que le forestier privé est resté longtemps maître à bord et libre par conséquent de ne rien entreprendre dans sa forêt, il est associé à des services d'intérêt général. »

Ce sont en effet surtout les forêts les plus proches des villes qui sont concernées par l'évolution de ces usages : « En France comme en Europe, les espaces boisés périurbains font l'objet d'une forte demande sociale en tant qu'espaces récréatifs » (Papillon & Dodier, 2011). Le domaine national de Chambord connaît-il lui aussi cette évolution, au regard notamment de ses spécificités ? La première particularité de cette forêt est que, bien qu'elle appartienne à l'Etat, son accès est restreint ; elle est en quelque sorte privatisée puisqu'elle est incluse dans un vaste domaine emmuré. Par ailleurs, une autre spécificité de cette forêt est qu'elle est dédiée à la chasse. L'appropriation de cette forêt publique au profit de la chasse autorise-t-elle dès lors d'autres usages récréatifs ? Nous nous sommes intéressées à cette forêt dans le cadre d'un programme de recherche interdisciplinaire qui, porté par l'Irstea et financé par la région Centre-Val de Loire, se focalise sur le domaine national de Chambord et interroge le rôle des ongulés sauvages dans la formation des paysages, le fonctionnement des écosystèmes et les services écosystémiques culturels rendus au domaine – projet Costaud (Contribution des Ongulés au fonctionnement de l'écosystème et AUX services rendus à Chambord). Notre participation à ce projet vise à retracer les dynamiques paysagères, tout en s'intéressant aux pratiques liées, dont la chasse. Dans cette contribution, nous nous focalisons sur ces pratiques et notamment sur les usages récréatifs de la forêt, en retraçant leurs évolutions depuis la création du domaine et en interrogeant la manière dont l'espace et derrière cela la nature sont appropriés. Par usages récréatifs nous entendons les activités de loisirs, l'ensemble des pratiques réalisées dans un objectif de divertissement, qui ne répondent pas à un objectif premier de production. Autrement dit, en considérant la notion de services écosystémiques telle que définie et catégorisée par le MEA (2005), les services culturels rendus par la forêt priment sur les services d'approvisionnement, sans les exclure, dans le cadre de ces activités. Ainsi, la chasse peut être considérée comme un usage récréatif si elle est conduite dans un but de loisirs, avant de remplir un objectif nourricier. La communication s'organisera en trois parties. Une première partie présentera les sources mobilisées et le contexte paysager, les formes de nature offertes par le domaine national de Chambord, leurs grandes évolutions depuis la création du domaine au XVI^e siècle. Ces paysages sont le cadre d'activités récréatives dès cette époque, ce que nous verrons dans une deuxième partie qui portera sur les pratiques et leurs représentations au cours de la période la plus ancienne. Enfin, nous verrons, dans un troisième temps, les évolutions qui sont perceptibles depuis 1947.

1. DES FORMES DE LA NATURE À L'ÉVOLUTION DE LEURS USAGES RÉCRÉATIFS : CONTEXTE PAYSAGER ET SOURCES MOBILISÉES

Avant d'identifier les usages de la nature, il importe de poser le cadre et de s'intéresser d'abord à cette nature, aux formes qu'elle prend sur le territoire étudié. Ainsi, les sources mobilisées sont d'abord des cartes et des plans qui, obtenus dans les centres d'archives, offrent une fenêtre sur le domaine à un instant donné du passé. Ils dévoilent l'occupation des sols, du moins l'emprise spatiale de la forêt qui a évolué au cours de l'histoire, depuis le XVI^e siècle. Pour la période plus récente, d'autres sources sont mobilisées : des photographies aériennes ainsi que des données vectorielles (SIG réalisé par le domaine, bases de données « Forêt » de l'IGN...). Les données iconographiques collectées ont été vectorisées, pour être confrontées entre elles et avec ces données vectorielles dans un SIG. On définit ainsi les évolutions qu'ont connues le territoire et plus particulièrement la forêt, cadre dans lequel sont menées les pratiques récréatives étudiées.

Le domaine national de Chambord est aujourd'hui largement dominé par la forêt. Mais cela n'a pas toujours prévalu, comme le montre l'histoire paysagère de ce domaine.

Lorsque le domaine est créé au XVI^e siècle, la forêt n'occupe en fait qu'une superficie restreinte, « ne représenta[nt] même pas la moitié de la surface du domaine » (Thoreau, 1975), du fait de la présence d'activités agricoles. Les sources iconographiques le confirment : la forêt occupe surtout la partie sud du territoire et quelques zones plus restreintes dans la partie septentrionale. Le reste du domaine est occupé par des cultures mais aussi par des landes. Ce n'est qu'au XIX^e siècle que la forêt progresse, grâce aux plantations qui débutent dans le domaine dès 1821 (*ibid.*). Au début du XX^e siècle, le territoire est ainsi plus largement boisé. D'autres plantations suivront, notamment de 1945 à 1955, et permettront à la forêt de s'étendre encore, jusqu'à occuper sa superficie actuelle. Les paysages ont ainsi évolué au sein du domaine, depuis sa création au XVI^e siècle. C'est la chasse qui semble avoir largement guidé la gestion forestière (*ibid.*) et elle influence donc les dynamiques forestières, ce jusque récemment. Pour autant, il est important de s'intéresser aux autres usages de la forêt et à leurs évolutions.

Ces usages sont connus grâce aux sources scripturales : données d'archives, rapports émanant du domaine (dont le *Projet d'établissement 2015-2020* rédigé en 2014) mais aussi littérature et en l'occurrence l'ouvrage de Thoreau (1975) – premier garde forestier –, qui nous livre son témoignage sur l'histoire du domaine. Ces sources permettent aussi de prendre en compte les politiques qui guident ces usages, les règlementent, les encadrent au sein de ce territoire. Elles sont complétées par d'autres, iconographiques qui nous renseignent également sur les pratiques ainsi que sur les représentations de la nature qui y sont liées. Il s'agit de gravures, de peintures. Pour la période plus récente, des brochures et le site internet du domaine ont aussi été pris en compte.

De ces sources, il ressort que les usages récréatifs ont évolué au cours de l'histoire, surtout récente. Deux périodes se distinguent et la première s'étend ainsi du début de la construction du mur d'enceinte – en 1524 – jusqu'à 1947, date où le domaine devient Réserve nationale de Chasse et de Faune sauvage.

2. DE 1524 A 1947, UN DOMAINE CLOS DÉDIÉ À LA CHASSE RÉCRÉATIVE ?

Lorsque la construction du château débute en 1519, « à la demande de François I^{er}, amoureux des arts et de la chasse » (www.chambord.org/fr/histoire/le-chateau/au-fil-de-l-histoire consulté

le 28/08/17), il s'agit d'en faire un « rendez-vous de chasse » (Thoreau, 1975). Avant même cela, le territoire est une zone de chasse reconnue mais sans que cela soit alors dans un but récréatif. Il n'en demeure pas moins que Chambord est historiquement marqué par cette activité, désormais pratiquée comme activité de loisirs, de détente. Parler d'« usages récréatifs » à cette époque peut paraître anachronique mais c'est bien en ce sens que sont organisées les chasses royales, comme le souligne Pradié-Ottinger (2002), qui parle de « spectacle récréatif » pour les chasses organisées à la cour des princes. Selon cet auteur, c'est aussi l'« expression de pouvoir de ceux qui l'ordonnent ». À Chambord, très vite, à partir 1524, un mur d'enceinte est édifié : l'espace et donc la nature qui s'y trouve sont ainsi appropriés et ceci n'est pas « sans rendre plus difficile pour les riverains, le braconnage et l'enlèvement de divers produits de la forêt (bois, glands, litière, bruyères, etc.). De nombreuses brèches furent donc créées rapidement » (*ibid.*). Toutefois, ce domaine n'est pas encore totalement forestier : il inclut des fermes et leurs terres cultivées, de sorte que l'appropriation n'est que partielle et d'autres usages sont faits de ce milieu.

Centrées sur le château, certaines gravures et peintures témoignent de ces usages et, par là même, de la manière dont le domaine est perçu à l'époque. Différentes scènes peuvent être représentées sur ces sources iconographiques. On peut y voir des personnages en train de chasser mais ce sont plutôt d'autres, arrivant au château qui sont figurés. Sont aussi représentés des promeneurs dans les jardins ou le parc : ces sources révèlent alors d'autres usages récréatifs. Elles dévoilent aussi finalement une faible importance accordée à la nature : le château demeure central, même si certaines proposent un cadre plus large et elle confirme alors la moindre présence de la forêt à cette époque, jusqu'au XIX^e siècle.

Malgré des changements de propriétaires, le domaine reste dédié à la chasse, de manière variable (sauf de 1777 à 1820 mais le braconnage persiste), de plus en plus marquée si l'on considère la diminution du nombre de fermes (Thoreau, 1975) et le recul des terres agricoles. En 1947, le domaine devient Réserve nationale de Chasse et de Faune sauvage, ce qui laisse apparaître une évolution dans la manière dont est perçue la nature au sein du domaine.

3. DEPUIS 1947, PRÉSERVATION DE LA NATURE ET DIVERSIFICATION DES USAGES DE LA FORÊT : UN DOMAINE PARTAGÉ ?

1947 marque une première étape dans l'évolution des usages – et par là même des représentations – de la nature présente au sein du domaine : celui-ci devient réserve, avec l'objectif notamment de repeupler en gibiers les autres régions françaises ; il est aussi désormais soumis au régime forestier. Pour autant, selon Thoreau (1975), les considérations cynégétiques prévalent et l'équilibre forêt-gibier est « délibérément » rompu – la pratique de la chasse pose en effet des problèmes de « cohabitation » entre « Gestion sylvicole et gestion cynégétique » (Gourmain, 2005). Il n'en demeure pas moins que cette date marque une évolution dans la représentation de la nature au sein du domaine et elle trouve ses prémises même dès 1923, où le domaine devient site classé. La gestion du domaine évolue progressivement vers une plus grande prise en compte de la biodiversité et de la nécessité d'œuvrer à sa préservation. Une autre étape en ce sens sera la reconnaissance du domaine en site Natura 2000 en 2006-2007. On retrouve là les évolutions notées précédemment sur les représentations de la forêt par la société, qui s'orientent vers une « peur pour la forêt » (Bianco, 1994) et une volonté de la préserver. Pour autant, la pratique de la chasse n'est pas remise en cause dans le domaine, au contraire.

Les pratiques cynégétiques demeurent, aujourd'hui encore, la spécificité du domaine, même si les chasses présidentielles ont cessé depuis 2010. Le domaine l'affirme d'ailleurs sur son site internet, avec précautions :

« À l'heure actuelle, la chasse conserve donc une place très importante dans le domaine. Elle permet la gestion de la faune, même si elle peut choquer. Car une population de cerfs ou de sangliers n'ayant plus de prédateurs doit être régulée pour que son effectif réponde au mieux aux capacités d'accueil du milieu dans lequel elle vit. »

Ces précautions s'expliquent par l'image négative que peut avoir cette pratique pour une partie de la société et par le fait que ce domaine est aussi un espace touristique qui dès lors prend soin de son image. En lien avec cette caractéristique apparaît une autre évolution, perceptible aussi depuis les années 2000, notamment depuis le changement de statut du domaine : en 2005, il est devenu EPIC (établissement public industriel et commercial) et il œuvre désormais à diversifier son offre touristique, en s'appuyant notamment sur la faune et la flore de son parc forestier. Des activités récréatives, à destination des touristes, y sont désormais, de plus en plus, proposées : observations de la faune depuis les miradors, visites en 4x4 au sein de la réserve, écoute du brame à l'automne... Dans son rapport, la Cour des comptes encourage le domaine à aller dans ce sens :

« Dans son rapport public de février 2010, la Cour des comptes a recommandé une extension de la zone ouverte au public. Elle relève un conflit d'usage de la forêt auquel il importe de réfléchir, d'autant plus que la demande de tourisme vert s'accroît et que les habitants de la Région souhaitent pouvoir se promener à Chambord. En témoigne l'extraordinaire attrait du brame en septembre. » (*Projet d'établissement 2015-2020*)

Apparaissent en effet des conflits entre différents usages récréatifs de la forêt et, derrière cela, se pose le problème de la privatisation de la forêt par son emmurement, un problème qui n'est pas sans écho dans la région : les engrillagements de Sologne, qui eux aussi posent des problèmes de conflits d'usages (Carrelet Baltzinger, 2016) ; les chasseurs s'approprient ainsi la nature, ce que leur reprochent les promeneurs. Mais, pour la Cour des comptes (citée dans le *Projet d'établissement 2015-2020* du domaine national de Chambord, 2014), il ne s'agit pas de « remettre en cause la chasse à Chambord, qui répond à la nécessité de réguler les espèces » et « La chasse exige pour la quiétude du gibier qu'une partie de la forêt lui soit réservée ». La solution fut alors d'élargir la zone ouverte au public (de 634 ha délimités en 1974 à 900 ha), en y traçant une grande promenade : une nature aménagée est ainsi proposée aux touristes et promeneurs mais censée représenter la diversité du domaine. Cette évolution se fait en lien avec l'accroissement des fonctions de préservation de la nature, puisqu'il s'agit d'y sensibiliser les promeneurs. Le domaine met aussi en avant cette image de « réserve », de « zone protégée », conscient qu'elle renvoie aux préoccupations actuelles de la société. Mais cette fonction de préservation elle-même exige que le parc forestier ne soit que partiellement partagé ; la fréquentation de la réserve doit être régulée et seuls des privilégiés peuvent s'y adonner à des activités récréatives. Cette question des conflits d'usage, liés à la multifonctionnalité des forêts n'est pas propre au domaine national de Chambord. En effet, comme le soulignent Galochet et Glon (2010), « l'équilibre s'avère délicat. Les aspirations des uns ne convergent pas forcément avec celles des autres, d'où des tensions, voire des conflits ». Deux solutions apparaissent alors, celle d'une superposition des usages – non sans complexité – ou celle d'un zonage, ce vers quoi semble s'orienter le domaine, même si

cela est à nuancer puisque des visites de la réserve sont organisées mais à destination d'un public restreint.

CONCLUSION

Le domaine national de Chambord se distingue par le fait qu'il s'agit d'un domaine emmuré mais aussi par l'ancienneté des usages récréatifs de la nature qui en sont faits : dès sa création, il est un domaine dédié à la chasse, même si nous avons vu que d'autres activités y sont menées, en l'occurrence agricoles. Emmuré, il révèle une volonté d'appropriation, de contrôle de la nature et de ses ressources, que l'on retrouve aujourd'hui plus largement en Sologne, à travers le phénomène d'engrillagement (Carrelet Baltzinger, 2016). Cette appropriation est une forme de privatisation et le domaine se rapproche ainsi des forêts privées qui représentent 73 % des forêts françaises (Delhoume *et al.*, 2011). À travers l'exemple de Chambord, on perçoit alors les grandes évolutions qu'ont connues les forêts françaises, les activités de loisirs qui y sont conduites et, par là même, les représentations qu'en a la société. Les usages récréatifs sont anciens ; leur essor est en revanche plus récent et il s'accompagne d'une modification des préoccupations, allant vers une volonté de préservation de la nature mais d'une nature qui reste finalement aménagée.

RÉFÉRENCES

- Bianco J. L., 1994, *La forêt : une chance pour la France*, rapport au Premier ministre, Paris, La Documentation française.
- Boutefeu B., 2007, *La forêt comme un théâtre ou les conditions d'une mise en scène réussie*, thèse de doctorat, sous la direction de P. Arnould, ENS-LSH Lyon.
- Carrelet Baltzinger M., 2016, *Political ecology des engrillagements de Sologne. Tentative de défragmentation du paysage écologique, politique et disciplinaire*, thèse de doctorat, Agrosystèmes, écosystèmes et environnement, sous la direction de M. Deconchat et A. Marell, Université de Toulouse.
- Decelle S., Panassier C., Pinchart, A., 2007, *La Nature dans la ville. Synthèse*, Lyon, Millénaire.
- Delhoume C., Farcy C., Reveille G., 2011, « Les propriétaires forestiers face au public. Les perceptions et contributions », in A. Corvol (dir.), *Forêt et paysage X^e-XX^e siècle*, Paris, L'Harmattan, p. 261-272.
- Eizner N., 1995, « La forêt, archétype de la nature », in D. Meiller et P. Vannier (dir.), *La forêt, les savoirs et le citoyen*, Chalon-sur-Saône, ANCR, p. 17-19.
- Galochet M., Glon E., 2010, « Introduction. Des milieux aux territoires forestiers : itinéraires biogéographiques et postures scientifiques », in M. Galochet et E. Glon (dir.), *Des milieux aux territoires forestiers. Mélanges en l'honneur de Jean-Jacques Dubois*, Arras, Artois Presses Université, p. 33-47.
- Gourmain P., 2005, « Gestion sylvicole et gestion cynégétique : quelle cohabitation ? », in A. Corvol (dir.), *Forêt et chasse, X^e-XX^e siècles*, Paris, L'Harmattan, p. 85-88.
- MEA (Millennium Ecosystem Assessment), 2005, *Ecosystems and Human Well-being: Synthesis*, Washington DC, Island Press.
- Papillon P., Dodier, R., 2011, « Les forêts périurbaines : des usages récréatifs à l'espace prophylactique », *Revue de géographie alpine*, 99(3) [en ligne : rga.revues.org/1562 consulté le 30/11/17].
- Pradié-Ottinger B., 2002, *L'art et la chasse : histoire culturelle et artistique de la chasse*, Tournai, La Renaissance du livre.
- Thoreau J., 1975, *Chambord, rendez-vous de chasse*, Paris, Librairie des Champs-Élysées.

LES AUTEURES

Amélie Robert
Université de Tours – Citeres
amelie.robert@univ-tours.fr

Sylvie Servain
INSA Centre Val de Loire – Citeres
sylvie.servain@insa-cvl.fr